



Plus qu'une obligation, une opportunité !

Commissariat aux comptes

Une mission d'intérêt général

Qu'il s'agisse pour votre structure d'une obligation légale, ou bien que vous souhaitez faire contrôler la régularité et la sincérité de vos comptes dans un souci de transparence à l'égard de vos partenaires économiques, le cabinet Agilys audit, inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes, vous propose de mettre ses savoir-faire et son expérience à votre service.

Dans un contexte économique instable, **la certification de vos comptes annuels** ainsi que de vos opérations d'apports et de fusion est **un gage de confiance** pour vos partenaires économiques et, à ce titre, un véritable **levier de développement pour votre structure**.

Les temps forts de la mission

Dans le cadre de notre mission légale, nous pouvons également intervenir pour **attester les comptes intermédiaires** avant une demande d'emprunt, **donner une opinion** sur les comptes prévisionnels, **délivrer une attestation** pour l'obtention de subventions ou encore **réaliser un audit d'acquisition** dans le cadre d'une procédure de rachat.

Première rencontre avec l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Entretien préalable lors de l'acceptation de la mission pour comprendre les enjeux et les besoins de l'entreprise Visite de l'entreprise
Identification et analyse préalable des risques de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Définition de l'étendue et la nature des procédures d'audit Pistes de réflexion pertinentes sur les procédures et l'organisation Recommandations pour une meilleure protection de l'entreprise contre le risque de fraudes Entretien préalable à la mise en œuvre des procédures d'audit
Mise en œuvre des procédures d'audit	<ul style="list-style-type: none"> Investigation par sondage
Synthèse de la mission	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des conclusions et mise en avant des faits significatifs pouvant avoir une incidence sur l'élaboration et le traitement de l'information financière. Vérification de la cohérence des comptes avec les diverses informations obtenues Entretien final sur l'audit des comptes
Formulation de l'opinion	<ul style="list-style-type: none"> Emission des rapports Conclusions utilisables comme un outil de pilotage de la structure

Retrouvez au dos le «Commissariat aux apports et à la fusion » ainsi que nos tarifs



Plus qu'une obligation, une opportunité !

Commissariat aux apports et à la fusion

Dans le cadre de la réalisation d'une fusion ou bien d'un apport autre qu'un apport numéraire, votre structure peut être amenée à faire appel à un commissaire aux apports et à la fusion. Notre cabinet s'assurera de la juste évaluation des apports et du respect des droits des actionnaires et/ou associés, parties prenantes à l'opération

Notre mission

- Etude du contexte juridique des opérations d'apport et de fusion envisagées
- Contrôle des modalités financières de ces opérations
- Réalité des apports
- Valeur attribuée aux apports
- Avantages particuliers stipulés
- Emission d'un rapport

NOS TARIFS

Commissariat aux comptes		Commissariat aux apports et à la fusion
Barème légal*		Forfait à partir de 1200 euros HT
Montant : Bilan + Produits Exploitation + Produits Financiers HT	Nombre d'heures de travail	
Jusqu'à 305 000 €	20 à 35	
de 305 000 € à 760 000 €	30 à 50	
de 760 000 € à 1 525 000 €	40 à 60	
de 1 525 000 € à 3 050 000 €	50 à 80	
de 3 050 000 € à 7 622 000 €	70 à 120	
de 7 622 000 € à 15 245 000 €	100 à 200	
de 15 245 000 € à 45 735 000 €	180 à 360	
de 45 735 000 € à 122 000 000 €	300 à 700	
Taux horaire moyen d'intervention entre 80 euros et 120 euros HT variant suivant le niveau de l'intervenant		

*Des dérogations au barème légal peuvent être demandées auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.
Les honoraires peuvent varier en fonction de l'organisation de l'entreprise (ex. : multi-sites).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous dans nos locaux.



PARIS 42, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : **01 42 12 88 55** - Fax : 01 42 12 88 50
LE MANS Immeuble Vinci - 49, avenue Bartholdi - 72000 Le Mans - Tél. : **02 43 87 00 02** - Fax : 02 43 39 20 94